

En Passant par les Dp

Questions FO – Réunion des Délégués du Personnel de Lorraine du 8 janvier 2015

Question 13 :

Depuis ce lundi 5 janvier, les DIF sont remplacés par un "compte personnel de formation" géré par la caisse des dépôts et consignations.

Les jours non utilisés de nos DIF peuvent donc être versés sur ce compte.

Mais quelles sont les démarches à faire ?

Est ce bien la Direction qui doit envoyer à chaque salarié un relevé de ces jours de DIF restants ? À quel moment ?

Et ensuite, que devons nous en faire ?

Si ce sont des démarches par Internet, y a t'il besoin d'identifiant et de mot de passe ? Où se les procurer ?

Réponse de la Direction :

Une communication va être adressée aux salariés

Pas de démarches à faire, le transfert du solde non consommé au 31/12/14 sera 0 LA Caisse des dépôts et consignation.

Un site dédié existe : moncompteformation.gouv.fr

Il y a un renvoi sur Monespace vers ce site

Début février formation des IRH, fin février solde du DIF avec la fiche de paye.

Nos remarques :

Le communiqué de la Direction a été diffusé lundi 12 janvier vers 15h30

Question 14 :

La direction peut-elle nous dire où en est le recrutement du poste « d'éditeur web" libéré suite à une mobilité ?

Réponse de la Direction :

Cette question ne relève pas de cette instance.

Réponse orale :

Le recrutement d'une alternante en BTS (contrat en apprentissage) aux Gobelins est effectif depuis le 5 janvier 2015, sous tutorat du Pilote Web.

L'entreprise a pour obligation dans le cadre de la transmission des savoirs de recruter des alternants.

Nos remarques :

Nous avons demandé si le poste serait à pourvoir après ou s'il était gelé, la direction répond qu'il faut voir cela au niveau du CE ; Les élus FO ne manqueront pas de poser la question.

Question orale :

Suite aux évènements tragiques qui ont touché notre pays, la direction a diffusé une note de service sur le dispositif de sécurité pour le site de Nancy. Les personnels de Metz se demandent si des mesures ont été prises pour la Locale de Metz ?

Réponse orale de la direction :

Un contact a été pris avec la DDSP de Nancy et un avec la Préfecture de Metz. Aucun dispositif particulier n'a été retenu, il est rappelé aux salariés d'être vigilants quand aux accès du bâtiment.

Nos remarques :

Il faut à minima que la direction prenne contact avec le syndic de la copropriété.

D'autant que nous avons signalé à de nombreuses reprises que les locaux dans lesquels se trouvent la locale de Metz connaissent des problèmes de sécurité (porte qui ferme mal, code de la porte d'entrée jamais secret très longtemps, squatte des lieux par des SDF etc...)

La direction va faire intervenir un serrurier pour la porte à l'étage.